|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la CMDT-21**  **Virtuelle, 13-14 décembre 2021** | | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  | |  | |
|  | | **Document** **IRM21-2/62-F** | |
| **28 février 2022** | |
| **Original:** **anglais** | |
| **Présidente, IRM-2** | | | |
| Rapport de la Présidente de l'IRM-2 | | | |
|  | | | |

Résumé

La deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) s'est déroulée en ligne les 13 et 14 décembre 2021, en présence de **166 participants** répartis comme suit: **140 délégués** représentant **54 États Membres**, **23 participants** représentant **13 entités Membres de Secteur, 2 représentant**s d'établissements universitaires et **1 participant** au titre de la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires. Autant de femmes que d'hommes (83) ont pris part à la manifestation. La liste des participants peut être consultée [ici](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0032/).

Les participants à la réunion ont examiné 26 contributions écrites soumises par les membres, portant sur la rationalisation des résolutions de la CMDT, un projet de déclaration de la CMDT, des priorités thématiques, des initiatives régionales, et le plan stratégique. De véritables progrès ont été accomplis à tous ces égards, comme on peut le constater à la lecture des contributions et des informations actualisées présentées par les six principales organisations régionales de télécommunication, à savoir l'Union africaine des télécommunications (UAT); la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL); la Ligue des États arabes (LAS); la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT); la Commission régionale des communications (RCC); et la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT).

La réunion IRM-2 a été présidée par Mme Roxanne McElvane Webber (États-Unis), actuelle Présidente du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) de l'UIT. Parallèlement à la réunion IRM-2, des consultations étaient menées au sujet de la tenue de la prochaine CMDT, à la suite des difficultés liées à la planification et à l'organisation de la conférence au lieu initialement convenu, à savoir Addis-Abeba, en Éthiopie. Dans ce contexte, l'UIT avait cherché à garantir la continuité en demandant à la Présidente du GCDT d'assurer la présidence de cette réunion interrégionale à titre provisoire, dans la mesure où c'est le GCDT qui avait institué la réunion IRM à sa réunion de novembre 2020.

On trouvera ci-après un résumé de la réunion.

# 1 Ouverture de la réunion

**Mme Doreen Bogdan-Martin,** Directrice du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT (BDT), a accueilli les participants en ces termes: "Cette réunion interrégionale constitue une étape importante de notre mission consistant à faire de la CMDT-22 une manifestation véritablement historique. Nous avons pour objectif que cette conférence produise des résultats concrets, réalistes et marquants". Mme Bogdan-Martin a évoqué la publication, le 30 novembre 2021, des "derniers chiffres de l'UIT sur l'état de la connectivité dans le monde, qui révèlent qu'environ 2,9 milliards de personnes restent totalement coupées du monde en ligne". Elle a également rappelé qu'après avoir participé au Forum sur la gouvernance de l'Internet du 6 au 9 décembre 2021, elle n'avait "absolument aucun doute quant au fait que les conséquences de plus en plus désastreuses pour ceux qui se trouvent du mauvais côté du fossé numérique constituent un enjeu mondial de taille". Elle a souligné ce qui suit: "La connectivité étant maintenant au tout premier rang des préoccupations de chaque pays, la prochaine CMDT nous offre une occasion immanquable d'accélérer les progrès en faveur d'une planète entièrement connectée. Nous devons de toute urgence trouver des solutions efficaces permettant de traduire en progrès rapides et concrets l'élan de volonté politique sans précédent autour de la connectivité". Elle a remercié Mme McElvane Webber d'avoir accepté de présider l'IRM-2 au pied levé.

Après avoir remercié la Directrice et les participants pour la confiance placée en elle, Mme McElvane Webber a dit être pleinement convaincue que le problème du lieu de la conférence serait réglé prochainement. Elle a pris note avec une vive satisfaction du travail considérable accompli par les régions et de son évolution encourageante, qui constituent une base solide pour aller de l'avant. La plupart des régions sont parvenues à un accord sur les résolutions qui devraient être modifiées ou supprimées; et sur des projets de nouvelles résolutions, sur les pandémies (y compris le COVID-19) et sur la transformation numérique.

# 2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant dans le Document [34(Rév.2)](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0034) a été approuvé.

# 3 Renseignements actualisés du secrétariat du BDT concernant la CMDT

Les travaux préparatoires en vue de la CMDT ont débuté en juin 2020 lorsque le GCDT a créé ses trois groupes pour aider aux préparatifs des différentes parties de la conférence, à savoir le Groupe de travail sur les activités préparatoires en vue de la CMDT (GT-GCDT-Prep), qui a mené à bien ses travaux et présenté son rapport au GCDT en novembre 2020, le Groupe de travail sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT-GCDT-RDTP) et le Groupe de travail chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GT-GCDT-SOP), qui ont mené à bien leurs travaux et présenté leurs rapports respectifs à la réunion du GCDT tenue du 8 au 12 novembre 2021. En outre, le mandat du Groupe de travail GT-GCDT-SOP a été prorogé, afin d'harmoniser la contribution du GCDT avec la partie du Plan stratégique de l'UIT consacrée à l'UIT-D et de préparer le projet de Plan d'action de la CMDT.

Fin avril 2021, six réunions préparatoires régionales avaient eu lieu. Et la première réunion d'une série de trois réunions interrégionales (la réunion dont rend compte le présent rapport étant la deuxième) s'est tenue en mars 2021. La troisième réunion IRM doit avoir lieu les 10 et 11 mars 2022.

Initialement, la CMDT devait avoir lieu du 8 au 19 novembre 2021 à Addis-Abeba (Éthiopie), à l'aimable invitation du Gouvernement de l'Éthiopie, mais a été reportée à la période allant du 6 au 15 juin 2022 en raison de la pandémie de COVID-19. Ensuite, la déclaration du 2 novembre 2021 relative à l'instauration de l'état d'urgence pour une durée de six mois en Éthiopie a suscité des préoccupations, qui ont été exprimées lors de la réunion du GCDT du 8 au 12 novembre 2021, quant au fait de savoir si la CMDT pourrait toujours se tenir en ce lieu.

Le 6 décembre 2021, une circulaire a été envoyée à tous les États Membres du Conseil de l'UIT pour leur indiquer que l'organisation de la CMDT en Éthiopie posait désormais des difficultés. Conformément à cette circulaire et à l'engagement pris par le Secrétaire général auprès des membres à la réunion du GCDT, le secrétariat dialogue avec les membres afin de trouver un autre pays hôte potentiel.

En supposant que les dates du 6 au 15 juin 2022 restent inchangées, la date limite de soumission des candidatures aux postes du GCDT et des commissions d'études serait fixée au 28 février 2022, et la date limite de soumission des contributions des membres au 16 mai 2022, conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Délais de présentation des propositions et procédures d'inscription des participants aux conférences et assemblées de l'Union".

Comme suite à la publication de ces informations actualisées par le secrétariat du BDT, une délégation (Égypte) a souhaité savoir quand les membres de l'UIT seraient informés des dates et du lieu exacts de la conférence. Le secrétariat a répondu que le processus suivant s'applique dès lors qu'il reçoit une invitation officielle de la part d'un pays hôte potentiel: dans un premier temps, une consultation est menée par correspondance auprès des États Membres du Conseil au sujet du changement de lieu et de dates de la conférence (conformément au numéro 42 de la Convention). Dans un deuxième temps, tous les États Membres de l'UIT disposant du droit de vote sont invités à informer le Secrétaire général de leur accord concernant le changement de lieu et de dates de la conférence (conformément au numéro 46 de la Convention de l'UIT). Le résultat de la consultation est ensuite transmis à tous les membres.

# 4 Point sur les activités préparatoires des organisations régionales de télécommunication

**4.1** L'**Union africaine des télécommunications (UAT)** a tenu les réunions préparatoires suivantes: une réunion en octobre 2020 au Soudan; une réunion en août 2021 en République sudafricaine; et la réunion préparatoire régionale conjointe UIT-UAT pour la région Afrique (RPM‑AFR) au Burkina Faso les 29 et 30 mars 2021. Les participants à cette réunion ont adopté la structure préparatoire de l'UAT et établi deux groupes de travail: le Groupe de travail 1 est chargé d'élaborer des propositions communes de l'Afrique sur les méthodes de travail, la déclaration, le plan d'action et les initiatives régionales; et le Groupe de travail 2 est responsable des questions et des programmes d'ordre général concernant le développement des TIC, y compris des Questions confiées aux commissions d'études. Les activités du Groupe de travail 2 portent sur la connectivité large bande, notamment dans les zones rurales et isolées, l'inclusion numérique, la cybersécurité et le renforcement de la confiance dans l'utilisation des TIC, la gestion du spectre, la réduction de l'écart en matière de normalisation, la transformation numérique et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

L'UAT concentrera ses efforts sur la finalisation des propositions communes de l'Afrique lors de sa prochaine réunion préparatoire (prévue en février 2022). Des propositions communes de l'Afrique avaient déjà été soumises au GCDT et à ses groupes de travail, notamment les suivantes:

– Proposition africaine commune relative aux modifications de la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) — *Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT.*

– Proposition africaine commune relative à la position africaine commune sur la proposition de révision de la disposition 1.8.2 de la Résolution 1 de la CMDT.

– Proposition africaine commune sur les priorités thématiques de l'UIT-D.

– Proposition africaine commune sur la Déclaration d'Addis-Abeba.

L'UAT a indiqué qu'elle avait modifié plusieurs résolutions, supprimé une résolution et élaboré une nouvelle résolution, comme indiqué ci-après.

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 2 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Établissement de commissions d'études |
| **MOD: Résolution 11 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales, isolées et mal desservies et au sein des communautés autochtones |
| **MOD: Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Réduction de la fracture numérique |
| **MOD: Résolution 46 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Assistance en faveur des peuples et des communautés autochtones par le biais des technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 63 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Attribution des adresses IP et mesures propres à faciliter le déploiement du protocole IPv6 dans les pays en développement |
| **MOD: Résolution 47 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Mieux faire connaître et appliquer les Recommandations de l'UIT dans les pays en développement, y compris les essais de conformité et d'interopérabilité des systèmes produits sur la base de Recommandations de l'UIT |
| **MOD: Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |
| **SUP: Résolution 53 (Rév. Dubaï, 2014)** |
| Cadre stratégique et financier pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action de Dubaï |
| **Projet de nouvelle résolution** |
| Transformation numérique |

En ce qui concerne les postes de direction du GCDT et des commissions d'études de l'UIT-D, **les membres de l'UAT appuient la candidature de Mme Regina Fleur à la présidence de la Commission d'études 1 de l'UIT-D en vue d'un second mandat**.

**4.2** La **Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL)** a tenu plusieurs réunions et espère continuer à travailler de manière constructive avec les autres régions, afin de veiller à ce que le processus préparatoire en vue de la CMDT tienne compte des principales priorités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits États insulaires en développement (PEID), et des pays dont l'économie est en transition. À cet égard, la CITEL souhaite que ces pays, en particulier les parties prenantes de la région Amériques, participent davantage aux travaux de l'UIT-D. Compte tenu de la persistance de la pandémie de COVID-19, la connectivité demeure une priorité absolue.

La CITEL veillera à ce que les résultats de la CMDT rendent compte de mesures et de politiques concrètes et coordonnées communes à toutes les parties prenantes (États Membres, Membres de Secteur, Associés, société civile, ONG, institutions financières internationales, secteur privé et banques de développement).

Les participants à la Réunion préparatoire régionale pour la région Amériques (RPM-AMS), qui s'est tenue les 26 et 27 avril 2021 (c'est-à-dire après la première Réunion interrégionale du 11 mars 2021), ont approuvé les quatre priorités régionales suivantes pour la région Amériques pour la période 2022-2025, que la CITEL a entérinées depuis lors:

**AMS1:** Déploiement d'infrastructures de télécommunication/TIC modernes, résilientes, sécurisées et durables.

**AMS2:** Amélioration et intensification des programmes de maîtrise des outils et compétences numériques et d'inclusion numérique, en particulier ceux proposés aux populations vulnérables.

**AMS3:** Appui efficace à la transformation numérique et aux écosystèmes d'innovation grâce à des projets de connectivité modulables, financés et durables.

**AMS4:** Mise en place d'environnements politiques et réglementaires conduisant à connecter les personnes qui ne le sont pas encore grâce à des télécommunications/TIC accessibles et abordables qui favorisent la réalisation des ODD et le passage à une économie numérique.

La RPM-AMS a lancé le Réseau de femmes des Amériques pour la CMDT (NoW4WTDC), plate‑forme collaborative et d'échange d'informations entre les déléguées novices et expérimentées visant à encourager davantage de femmes à participer aux travaux de l'UIT-D et à assumer des rôles de direction dans ce Secteur.

La CITEL est convenue des propositions interaméricaines visant à supprimer (SUP) ou modifier (MOD) les résolutions suivantes, comme indiqué dans le tableau ci-après.

|  |
| --- |
| **SUP: Résolution 81 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 61 (Rév. Dubaï, 2014)** |
| Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications |
| **MOD: Résolution 86 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité |
| **MOD: Résolution 78 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Renforcement des capacités pour lutter contre le détournement et l'utilisation abusive des ressources de numérotage du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT |
| **MOD: Résolution 11 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales, isolées et mal desservies et au sein des communautés autochtones |
| **MOD: Résolution 24 (Rév. Dubaï, 2014)** |
| Pouvoir conféré au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications d'agir entre les Conférences mondiales de développement des télécommunications |
| **MOD: Résolution 46 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Assistance en faveur des peuples et des communautés autochtones par le biais des technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 58 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers |
| **MOD: Résolution 64 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Protection et appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication |

La CITEL travaille sur des projets de proposition interaméricaine concernant les résolutions suivantes:

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 62 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Évaluation et mesure de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques |
| **MOD: Résolution 79 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication/d'information et de communication et le traitement de ce problème |
| **MOD: Résolution 22 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Procédures d'appel alternatives sur les réseaux de télécommunication internationaux et identification de leur origine dans le cadre de la fourniture de services internationaux de télécommunication |
| **MOD: Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Réduction de la fracture numérique |
| **MOD: Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **MOD: Résolution 66 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Les technologies de l'information et de la communication et les changements climatiques |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 47 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Mieux faire connaître et appliquer les Recommandations de l'UIT dans les pays en développement, y compris les essais de conformité et d'interopérabilité des systèmes produits sur la base de Recommandations de l'UIT |
| **MOD: Résolution 82 (Rév. Dubaï, 2014)** |
| Préserver et promouvoir le multilinguisme sur l'Internet en faveur d'une société de l'information inclusive |
| **MOD: Résolution 73 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Centres d'excellence de l'UIT |
| **MOD: Résolution 59 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs sur des questions d'intérêt mutuel |
| **MOD: Résolution 85 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |
| **MOD: Résolution 84 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Lutter contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles |

La CITEL est convenue des candidatures suivantes aux postes de direction des commissions d'études de l'UIT-D et du GCDT pour la période 2022-2025.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Nominations de la CITEL** | |
| **Commission/Groupe et fonction** | **Candidature** | **Pays** |
| **Président du GCDT** | Roxanne McElvane Webber | États-Unis |
| **Vice-Président du GCDT** | Agustina Brizzio | Argentine |
| **Vice-Président du GCDT** | Andrea Grippa | Brésil |
| **Vice-Président de la Commission d'études 1** | Roberto Mitsuake Hirayama | Brésil |

**4.3** Dans le cadre de la **Ligue des États arabes (LAS)**, le Groupe de préparation des États arabes en vue de la CMDT, établi par le Conseil des ministres des communications et de l'information des pays arabes en décembre 2019, a tenu à ce jour trois réunions aux dates suivantes: 25‑27 août 2020, 17-18 février 2021 et 1er-2 septembre 2021. Le Groupe de préparation des États arabes s'occupe actuellement de modifier sept résolutions, et propose la suppression de deux résolutions et l'adoption de deux nouveaux projets de résolutions. Les résolutions concernées sont les suivantes:

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| **MOD: Résolution 9 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique |
| **MOD: Résolution 22 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Procédures d'appel alternatives sur les réseaux de télécommunication internationaux et identification de leur origine dans le cadre de la fourniture de services internationaux de télécommunication |
| **MOD: Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |
| **MOD: Résolution 45 (Rév. Dubai, 2014)** |
| Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam |
| **MOD: Résolution 67 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants |
| **MOD: Résolution 71 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 27 (Rév. Hyderabad, 2010)** |
| Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 61 (Rév. Dubai, 2014)** |
| Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications |
| **Projet de nouvelle Résolution** |
| Rôle des télécommunications/TIC en période de pandémie (telle que la pandémie de COVID-19), en particulier dans les pays en développement |
| **Projet de nouvelle Résolution** |
| Transformation numérique au service du développement durable, y compris l'établissement de centres de données et d'informatique en nuage dans les pays en développement |

Le Groupe de préparation des États arabes indique que quatre priorités ont été convenues à ce jour, la cinquième priorité figurant encore entre crochets (à savoir [renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC]), ce qui signifie que des négociations supplémentaires sont nécessaires.

En ce qui concerne le projet de Déclaration d'Addis-Abeba, le Groupe de préparation des États arabes estime que le texte actuel pourrait servir de base aux États Membres de l'UIT pour formuler d'autres propositions et apporter d'autres améliorations dans le cadre des préparatifs de la CMDT. Le groupe a salué les efforts consacrés à l'élaboration du projet de déclaration; il a remercié tout particulièrement M. Ahmad Sharafat, Président du Groupe de travail sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques, pour son engagement personnel dans l'élaboration du texte initial; enfin, il a exprimé le souhait de poursuivre la discussion lors de la CMDT, à laquelle la déclaration serait établie sous sa forme définitive.

Le Groupe de préparation des États arabes est parvenu à un accord concernant les nominations suivantes pour les commissions d'études de l'UIT-D, le GCDT et la commission de rédaction de la CMDT.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Nominations du Groupe des États arabes** | |
| **Commission/groupe** | **Fonction** | **Pays** |
| **GCDT** | Vice-Président | Arabie saoudite |
| **Commission d'études 2** | Président | Égypte |
| **Commission d'études 2** | Vice-Président | Émirats arabes unis |
| **Commission de rédaction de la CMDT** | Vice-Président | Koweït |

**4.4** Au sein de la **Télécommunauté Asie-Pacifique (APT)**, le Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT coordonne les activités régionales menées en vue des conférences mondiales de développement des télécommunications afin de faire en sorte que les intérêts des Membres de l'APT sur les sujets relatifs au développement des TIC soient correctement représentés. Ces activités comprennent l'élaboration de propositions des membres de l'APT en tant que contributions soumises à la CMDT et le soutien des membres de l'APT lors de la CMDT.

Le Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT est construit autour de trois groupes de travail: le Groupe de travail 1, dont les travaux portent sur le programme, les commissions d'études et les Questions associées; le Groupe de travail 2, qui s'intéresse aux méthodes de travail, à la Déclaration et au Plan d'action; et le Groupe de travail 3, qui étudie les questions générales relatives au développement des TIC, y compris les initiatives régionales.

Le Groupe de préparation de l'APT a tenu trois réunions ordinaires ainsi qu'une réunion extraordinaire. Sa prochaine réunion aura lieu du 24 au 28 janvier 2022 sous forme mixte (en présentiel à Bangkok et sous forme virtuelle). Lors de cette réunion, les participants poursuivront les débats en cours dans la région en ce qui concerne la modification de la Résolution 45 (Rév. Dubaï, 2014) sur les *mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam*, ainsi que des résolutions, recommandations et décisions connexes.

Le Groupe de préparation de l'APT produit trois types de résultats différents: les propositions communes de l'APT (ACP), les positions de l'APT et les points de vue de l'APT. En février et en mars 2022, le groupe organisera des consultations au sujet des propositions communes de l'APT, qui seront ensuite soumises à l'UIT en avril 2022.

En attendant, le groupe est parvenu à un accord concernant les sept propositions communes préliminaires (PACP) de l'APT suivantes:

|  |
| --- |
| **MOD: Question 6/1** |
| Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| **MOD: Résolution 64 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Protection et appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Réduction de la fracture numérique |
| **MOD: Résolution 48 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Renforcement de la coopération entre régulateurs de télécommunications |
| **MOD: Résolution 69 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Faciliter la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique, en particulier pour les pays en développement, et coopération entre ces équipes. |
| **Projet de nouvelle Résolution** |
| Utilisation des technologies de l'information de la communication pour lutter contre les pandémies |

**4.5** Dans la **Communauté régionale des communications (RCC)**, le "Groupe de travail sur la collaboration avec l'UIT" (WG-ITU) est chargé des travaux préparatoires en vue de la CMDT et se trouve sous la responsabilité de la Commission de la coordination de la coopération internationale de la RCC. Lors d'une réunion conjointe de la Commission de la RCC et du Groupe WG-ITU qui s'est tenue le 13 avril 2021, M. Alexey Borodin (Fédération de Russie) a été nommé comme nouveau Président du Groupe de travail de la RCC sur la collaboration avec l'UIT. Au cours d'une autre réunion conjointe, tenue les 26 et 27 août 2021, M. Arseny Plossky (Fédération de Russie) a été nommé Coordonnateur du Groupe de travail sur les travaux préparatoires en vue de la CMDT. Ces réunions ont aussi été l'occasion d'examiner les propositions communes possibles de la RCC et de débattre des questions relatives aux commissions d'études de l'UIT-D.

S'appuyant sur les exposés qu'elle a faits auparavant à la première réunion IRM en mars 2021 sur les résolutions de la CMDT, la Fédération de Russie a souligné les éléments qui sont devenus depuis des projets de propositions communes de la RCC et comment ils ont évolué. Il est fait état ci-après de quatre résolutions qu'il est proposé de supprimer, de 12 résolutions qu'il est proposé de modifier, et d'un projet de nouvelle résolution.On en trouvera une présentation plus détaillée à la section 5 du présent rapport (Contributions des membres).

Règlement intérieur

Des modifications importantes ont été apportées à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) – *Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT* – sur la base des résultats des débats qui ont été menés lors de différents forums régionaux. En outre, la RCC est convenue que les quatre résolutions suivantes devraient être supprimées:

|  |
| --- |
| **SUP: Résolution 27 (Rév. Hyderabad, 2010)** |
| Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 61 (Rév. Dubaï, 2014)** |
| Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications |
| **SUP: Résolution 81 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 86 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité |

Statistiques sur les TIC et Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| **MOD: Résolution 30 (Rév. Buenos Aires, 2017** |
| Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |

Questions régionales

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 21 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Coordination et collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales |
| **MOD: Résolution 31 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications |
| **MOD: Résolution 17 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Mise en œuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées par les régions |

Fracture numérique

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 15 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Recherche appliquée et transfert de technologie |
| **MOD: Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Réduction de la fracture numérique |

Communications d'urgence

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |

Protection des consommateurs et accessibilité

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 58 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers |
| **MOD: Résolution 64 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Protection et appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 67 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants |

Internet des objets

|  |
| --- |
| **MOD: Résolution 85 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |

Télécommunications/TIC au service de la lutte contre le COVID-19

|  |
| --- |
| **Projet de nouvelle Résolution** |
| Utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et pour atténuer ses conséquences et y remédier |

La RCC est parvenue à un accord concernant les candidats suivants pour les commissions d'études de l'UIT-D et pour le GCDT, qui sont ainsi reconduits dans leurs fonctions pour un deuxième mandat:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Nominations de la RCC** | |
| **Commission/groupe et fonction** | **Candidat** | **Pays** |
| **Vice-Président du GCDT** | M. Arseny Plossky | Fédération de Russie |
| **Vice-Président de la Commission d'études 1** | Mme Anastasia Konukhova | Fédération de Russie |
| **Vice-Président de la Commission d'études 2** | Mme Maria Bolshakova | Fédération de Russie |

Une réunion est prévue pour janvier-février 2022 en vue d'examiner, d'une part, toute nouvelle proposition ou modification éventuelle concernant les projets de révisions proposés quant aux résolutions de la CMDT et, d'autre part, les initiatives régionales pour la CEI.

**4.6** La **Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)** a créé l'équipe de projet du Comité Com-UIT de la CEPT pour la CMDT en mai 2020 afin d'identifier les questions qui, selon l'Europe, revêtent une importance capitale pour l'UIT-D, d'élaborer et de coordonner les positions et contributions de la CEPT et de rédiger des projets de propositions européennes communes (ECP). Depuis, l'équipe de projet a tenu sept réunions, la prochaine devant avoir lieu du 22 au 25 janvier 2022. Elle a mis l'accent notamment sur la participation aux réunions du GCDT et aux réunions des groupes de travail du GCDT, ainsi que les travaux préparatoires en vue de la Réunion préparatoire régionale (RPM-EUR) qui s'est tenue les 18 et 19 janvier 2021. Les cinq projets de priorités (initiatives) régionales pour lesquelles la RPM-EUR est parvenue à un accord pour la période 2022-2025 ont ensuite été adoptés par la CEPT et ont constitué la deuxième proposition européenne commune, la première étant la vision de l'Europe concernant l'UIT-D. Les deux tableaux ci-après indiquent les propositions européennes communes qui ont été établies sous leur forme définitive et celles qui sont encore à l'étude.

Propositions européennes communes établies sous leur forme définitive (c'est-à-dire les propositions ayant été approuvées par les administrations des États membres de la CEPT)

|  |
| --- |
| **ECP 01: Vision concernant l'UIT-D** |
| **ECP 02: Priorités régionales pour l'Europe (2022-2025):** |
| RP-EUR-1: Développement de l'infrastructure numérique  RP-EUR-2: La transformation numérique au service de la résilience  RP-EUR-3: Inclusion numérique et renforcement des compétences  RP-EUR-4: Confiance dans l'utilisation des technologies numériques  RP-EUR-5: Écosystèmes de l'innovation numérique |
| **ECP 03: MOD Résolution 15 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Recherche appliquée et transfert de technologie |
| **ECP 04: MOD Résolution 21 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Coordination et collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales |
| **ECP 05: MOD Résolution 30 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |
| **ECP 06: MOD Résolution 31 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications |
| **ECP 09: MOD Résolution 45 (Rév. Dubaï, 2014)** |
| Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam |
| **SUP Résolution 69 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam, et à faciliter la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique |
| **ECP 10: MOD Résolution 23 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Accès à l'Internet et disponibilité de l'Internet pour les pays en développement et principes de taxation applicables aux connexions Internet internationales |
| **SUP Résolution 63 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Attribution des adresses IP et mesures propres à faciliter le déploiement du protocole IPv6 dans les pays en développement |

Propositions européennes communes possibles (c'est-à-dire en attente de l'approbation des administrations des États membres)

|  |
| --- |
| **ECP 07: MOD Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |
| **ECP 08: MOD Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Réduction de la fracture numérique |
| **ECP 11: SUP Résolution 61 (Rév. Dubaï, 2014)** |
| Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications |
| **ECP 12: SUP Résolution 81 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **ECP 13: MOD Résolution 71 (Rév. Buenos Aires, 2017)** |
| Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP Résolution 27 (Rév. Hyderabad, 2010)** |
| Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **ECP 14: MOD Résolution 66** |
| Les technologies de l'information et de la communication et les changements climatiques |
| **ECP 15: MOD Résolution 85** |
| Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |
| **ECP 16: MOD Résolution 67** |
| Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants |

# 5 Contributions des membres

**5.1** La Fédération de Russie a soumis, au nom de la RCC, les Documents [**36**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0036),[**37**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0037), [**38**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0038), [**39**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0039),[**40**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0040),[**41**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0041),[**42**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0042),[**43**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0043),[**45**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0045),[**46**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0046),[**47**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0047),[**48**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0048),[**49**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0049),[**51**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0051),[**52**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0052),[**53**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0053),[**54**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0054) et[**55**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0055),contenant tous des propositions visant à réviser ou à supprimer des résolutions de la CMDT. Ces propositions ont déjà été présentées lors de la première réunion IRM en mars 2021 (à l'exception de la Résolution 17). Depuis, elles ont été mises à jour et approuvées au niveau de la RCC en tant que propositions communes. La présentation qui en a été faite a principalement porté sur les éléments mis à jour, résumés ci-après.

**Document** [**36**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0036): Dans le projet de révision de la Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017) intitulée "Collecte et diffusion d'informations et de statistiques", il est proposé d'abord de modifier le titre de la résolution pour "Élaboration, collecte et diffusion d'informations et de statistiques pour établir des comparaisons au niveau international dans le secteur des télécommunications/TIC". Il est question ensuite d'incorporer les modifications apportées à la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée *Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration*, et l'adoption du nouvel indice de l'UIT. Le BDT est chargé d'encourager l'élaboration, la collecte et la diffusion d'informations et de statistiques pour établir des comparaisons au niveau international dans le secteur des télécommunications/TIC, en employant aussi les ressources des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT. Il est demandé au BDT de consulter régulièrement les États Membres et de les encourager à soumettre des contributions conformément à la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMDT en ce qui concerne les questions relatives à l'identification d'indicateurs et aux méthodes de collecte de données au sein des commissions d'études de l'UIT-D, du Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages (EGH) et du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI). À l'heure actuelle, ces contributions font l'objet de procédures différentes, ce qui complique le travail des délégués dans les commissions d'études. Les modifications proposées visent en outre à clarifier la liste des organisations membres du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement pour accroître la coopération, en particulier concernant les indicateurs relatifs aux compétences numériques.

**Document**[**37**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0037): Le projet de révision de la Résolution 15 (Rév. Buenos Aires, 2017) – "Recherche appliquée et transfert de technologie" fait état des modifications qui y ont été apportées, le texte se référant directement désormais à la Constitution de l'UIT; au Programme d'action d'Addis‑Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement de 2015, dans lequel il est reconnu que le transfert de technologie constitue un puissant moteur de la croissance économique et du développement durable; et au document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui souligne la nécessité de favoriser l'accès aux technologies et le transfert de technologie.

Les modifications proposées soulignent l'immense potentiel de modalités de coopération Sud-Sud pour un transfert de technologies efficace. La RCC estime que cette Résolution, telle qu'amendée, permettrait à l'UIT de renforcer la coopération en faveur des pays en développement et des pays en transition dans le domaine du transfert de technologies. Il est demandé aux trois Bureaux de l'UIT de promouvoir l'échange d'informations concernant le transfert de technologie, en particulier entre les organismes de financement internationaux et régionaux.

**Document**[**38**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0038): Le projet de révision de la Résolution 21 (Rév. Buenos Aires, 2017), "Coordination et collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales", fait désormais référence à la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, relative au *renforcement de la présence régionale.*

**Document**[**39**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0039): Le projet de révision de la Résolution 30 (Rév. Buenos Aires, 2017), "Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030", vise à l'harmoniser avec la Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, sur le *rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que dans les processus de suivi et d'examen associés.*

**Document**[**40**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0040): Le projet de révision de la Résolution 31 (Rév. Buenos Aires, 2017), sur les travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications, vise à l'harmoniser avec la Résolution 58 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'avec la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative au renforcement de la présence régionale. La révision proposée vise à clarifier le rôle des organisations régionales de télécommunication dans le cadre des travaux préparatoires en vue des CMDT.

**Document**[**41**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0041): Le projet de révision de la Résolution 58 (Rév. Buenos Aires, 2017) "Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers", vise à l'harmoniser avec la Résolution 175 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, qui porte le même titre. Le projet de révision contient aussi des contributions de la CE 1 de l'UIT-D, basées sur ses activités pour la période 2018-2021. Plusieurs autres amendements visent à rendre le texte plus clair et concis, et font référence à des documents essentiels et récents sur l'accessibilité, provenant de l'ONU. Il est demandé au BDT d'aider les États Membres à mettre en place leurs stratégies nationales pour répondre aux besoins des personnes handicapées ou ayant des besoins spéciaux concernant les services de télécommunication/TIC. Les États Membres sont invités à faire mieux connaître les activités menées par les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales afin que les personnes handicapées et ayant des besoins spéciaux soient pleinement informées, en temps utile, des services TIC disponibles pour faciliter leur vie et réduire la fracture numérique.

**Document**[**42**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0042): La suppression de la Résolution 61 (Rév. Dubaï, 2014) sur la nomination et la durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications vise à supprimer le double emploi qui existe actuellement avec la Résolution 208 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires intitulée "*Nomination et durée maximale du mandat des présidents et des vice-présidents des groupes consultatifs, des commissions d'études et des autres groupes des Secteurs*", qui couvre tous les secteurs de l'UIT. Les parties pertinentes de la Résolution 61 seront donc transférées dans la Résolution 1 de la CMDT ("*Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT*").

**Document**[**43**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0043): Le projet de révision de la Résolution 67 (Rév. Buenos Aires, 2017) "Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants" est le fruit de l'alignement avec la Résolution 179 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur le rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants. Parmi les révisions proposées figurent notamment des références à la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030", qui aborde différents aspects de la protection en ligne des enfants dans les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier dans les Objectifs 1, 3, 4, 5, 9, 10 et 16; et à la Résolution 20/8 du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, qui affirme que "les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne". Les révisions apportées soulignent encore le rôle de l'Internet comme plate-forme de premier ordre pour de nombreuses sortes différentes d'activités pédagogiques, culturelles et de divertissement pour les enfants, et précisent les travaux que mène le BDT en matière de protection en ligne des enfants au titre de plusieurs instructions.

**Document**[**45**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0045): Le projet de révision de la Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017), sur le "Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours", vise à l'harmoniser avec la Résolution 136 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour l'aide humanitaire, pour le contrôle et la gestion des situations d'urgence et de catastrophe, y compris des urgences sanitaires, et pour l'alerte avancée, la prévention, l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours". Les modifications visent aussi à refléter les recherches et les travaux entrepris pendant la période 2018-2021. La résolution a été entièrement remaniée pour en améliorer l'enchaînement logique et la clarté. Des précisions qui surchargeaient le texte ont été supprimées, le rendant ainsi plus accessible.

**Document**[**46**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0046) **(Rév.1)**: Le projet de révision de la Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017) intitulée "Réduction de la fracture numérique" vise à l'harmoniser avec la Résolution 139 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'*utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive*. La révision allège et précise également le texte. Il est demandé au BDT de continuer à prendre des mesures destinées à renforcer la coopération avec les institutions financières internationales, les organismes donateurs et les associations du secteur privé concernant les projets visant à réduire la fracture numérique, et d'informer régulièrement les États Membres des progrès réalisés. Il est demandé également au BDT de créer et d'entretenir des ressources sur le site web de l'UIT, où les membres de l'Union peuvent se renseigner sur les institutions partenaires de l'UIT et les institutions du système des Nations Unies qui disposent de financements et de programmes d'assistance technique visant à réduire la fracture numérique. Il est demandé au Secrétaire général d'inscrire la question de la fracture numérique sur la liste des domaines intéressant les trois Secteurs de l'UIT et le Secrétariat général dans le contexte de la Résolution 191 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union.

**Document**[**47**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0047): Le projet de révision de la Résolution 64 (Rév. Buenos Aires, 2017), sur la protection et l'appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication, vise à l'harmoniser avec la Résolution 196 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Protection des utilisateurs/consommateurs de services de télécommunication". La révision fait aussi état des activités et des conclusions présentées dans le rapport de la Commission d'études 1 de l'UIT-D, au titre de la Question 6/1, intitulée *"Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs"*, qui a donné lieu à un débat approfondi sur la question des compétences numériques tout au long de la période d'étude 2018-2021.

Parmi les autres modifications notables, le mot "données" et l'expression "transformation numérique" ont été ajoutés afin de rendre la Résolution plus concrète et plus utile aux consommateurs, étant donné le rôle central des données dans l'économie numérique et la transformation numérique; en outre, l'accent est mis sur la nécessité de promouvoir les compétences numériques parmi les utilisateurs et les consommateurs de services de télécommunication/TIC, y compris les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers. À cet égard, les États Membres sont invités à renforcer la confiance des utilisateurs et des consommateurs de services de télécommunication/TIC en élaborant régulièrement des politiques propres à assurer la meilleure qualité de services possible.

**Document**[**48**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0048): Le projet de révision de la Résolution 85 (Rév. Buenos Aires, 2017) intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale" consiste en une simplification et en une mise à jour du texte à plusieurs égards. Il indique par exemple les titres modifiés de la Résolution 197 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables" et de la Résolution 200 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur le Programme Connect 2030 pour les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde, y compris le large bande, en faveur du développement durable; il reprend aussi le titre de la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur le plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023. L'expression "villes et communautés intelligentes et durables" a été abrégée, dans la version anglaise, par "SSCC" (acronyme de "smart sustainable cities and communities") et est utilisée sous cette forme dans l'ensemble de la résolution. Le BDT est chargé de soutenir les États Membres, en particulier les pays en développement, afin qu'ils s'approprient l'Internet des objets et la notion de villes et de communautés intelligentes et durables, en veillant au renforcement des capacités et en proposant des bonnes pratiques pour faciliter la mise en place d'environnements et d'infrastructures propices et soutenir les écosystèmes de l'innovation numérique.

**Document**[**49**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0049): Le projet de suppression de la Résolution 86 (Rév. Buenos Aires, 2017), intitulée "Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité", a pour but de supprimer le double emploi avec la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, telle que mise à jour par la Conférence de plénipotentiaires en 2018.

À l'occasion de la première Réunion préparatoire interrégionale en vue de la CMDT (IRM-1), tenue en mars 2021, la proposition consistait seulement à actualiser la Résolution 86. Cependant, compte tenu des révisions importantes qui ont été apportées depuis à la Résolution 1 de la CMDT ("Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT"), il est désormais proposé de supprimer la Résolution 86 et d'en transférer les parties pertinentes dans la Résolution 1 de la CMDT.

**Document**[**51**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0051): Les propositions concernant la suppression de la Résolution 27 (Rév. Hyderabad, 2010), intitulée "Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT", répondent à la nécessité, exprimée à la Conférence de plénipotentiaires de 2018, de rationaliser les résolutions lorsque cela est approprié et nécessaire. Cette Résolution n'a pas été révisée depuis 2010 et a perdu son actualité.

**Document**[**52**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0052): Les propositions visant à modifier la Résolution 71 (Rév. Buenos Aires, 2017) "Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT" prennent en considération la Résolution 169 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, relative à l'admission d'établissements universitaires à participer aux travaux de l'Union. Les établissements universitaires comprennent les établissements d'enseignement supérieur, les instituts, les universités et les instituts de recherche associés s'occupant du développement des télécommunications/TIC. En outre, le transfert, comme proposé, des dispositions pertinentes de la Résolution 27 à la Résolution 71 contribuerait à une compréhension plus claire et globale du rôle des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires dans les activités de l'UIT-D. La Résolution 27 serait ainsi supprimée.

**Document**[**53**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0053): Les propositions visant à supprimer la Résolution 81 (Rév. Buenos Aires, 2017), intitulée "perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT", soulignent que cette résolution fait double emploi la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Renforcement et développement des capacités de l'UIT pour les réunions électroniques et des moyens permettant de faire avancer les travaux de l'Union", ainsi qu'avec les dispositions relatives aux méthodes de travail électroniques figurant dans la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, intitulée "Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT". Il est donc proposé de transférer les dispositions pertinentes de la Résolution 81 dans la Résolution 1 de la CMDT et de supprimer la Résolution 81.

**Document**[**54**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0054): Le projet de nouvelle Résolution intitulée "Utiliser les télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et pour atténuer ses conséquences et y remédier" charge le BDT, en coordination avec le Bureau des radiocommunications et le Bureau de la normalisation des télécommunications, d'élaborer des lignes directrices et des bonnes pratiques sur les possibilités d'utilisation des télécommunications/TIC afin d'identifier l'infrastructure de communication nécessaire pour assurer les échanges rapides d'informations sur les urgences liées aux pandémies et les mesures adoptées en conséquence.

En particulier, les trois Bureaux devraient œuvrer de concert pour offrir aux pays en développement une assistance et un appui techniques pour l'élaboration d'une infrastructure des télécommunications/TIC pour les services de télémédecine. Ils devraient aussi coopérer avec d'autres organisations régionales et internationales de télécommunication afin d'améliorer le Kit pratique sur les compétences numériques pour aider les États Membres à mettre en place des stratégies aux niveaux national et régional pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences.

**Document**[**55**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0055) **(Rév.1):** Le projet de révision de la Résolution 17 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT intitulée "Mise en œuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées par les régions" a été soumis pour la première fois. Son but est d'améliorer et de renforcer la coopération entre les organisations régionales de télécommunication et le BDT, notamment au moyen des bureaux régionaux de l'UIT. De nouveaux renvois ont été ajoutés dans cette Résolution, notamment à la Résolution 21 (Rév. Buenos Aires, 2017) sur la coordination et à la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, et à la Résolution 52 (Rév. Dubaï, 2014) sur le renforcement du rôle d'agent d'exécution du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D). Celle-ci met l'accent sur l'importance que revêtent l'établissement de partenariats entre secteur public et secteur privé en tant que moyen efficace pour mettre en œuvre des projets de l'UIT durables et le recours aux compétences localement disponibles dans l'exécution de projets de l'UIT à l'échelle régionale ou nationale.

Les principales modifications consistent à souligner que le BDT devrait continuer d'aider activement les pays à concevoir et réalise des initiatives au niveau régional, et notamment à procéder aux premières estimations des contributions financières, en espèces ou en nature, pour la mise en œuvre de projets. Ce point a été considéré comme particulièrement important, car souvent, l'approbation d'un projet est largement fonction de l'estimation de son coût financier.

Il est demandé au BDT de communiquer aux états Membres et aux organisations régionales de télécommunication, par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'UIT, l'information accumulée lors de la mise en œuvre des initiatives régionales de chaque région. Cela améliorerait la coordination et la connaissance des types de projets approuvés et en cours d'exécution. Ces renseignements devraient aussi être communiqués aux commissions d'études de l'UIT-D, dont les travaux couvrent une large gamme de sujets, afin qu'elles puissent souligner dans leurs rapports les éléments d'information importants concernant les projets en cours d'exécution.

## 5.2 Résolution 1

**Document** [**50**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0050) **(Rév.1)**: Les propositions de révision de la Résolution 1 de la CMDT (Rév. Buenos Aires, 2017) figurant dans le Document intitulé "Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT" tiennent compte des contributions émanant des deux commissions d'études de l'UIT-D, sur la base de l'expérience qu'elles ont acquise au cours de la période d'études 2018-2021, des autres Secteurs de l'UIT et des réunions du Groupe de travail de la RCC de l'UIT (GT-RCC), du Groupe de travail sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT-GCDT-RDTP) et du Comité Com-UIT pour la CEPT. La Fédération de Russie, au nom de la RCC, a présenté aux participants les nombreuses modifications apportées à cette résolution depuis la première Réunion préparatoire interrégionale en vue de la CMDT (IRM‑1), tenue en mars 2021. Les propositions visent à mettre en œuvre les décisions arrêtées par la Conférence de plénipotentiaires de 2018 ainsi qu'à rationaliser et à préciser le texte de la Résolution. Elles comportent plusieurs dispositions pertinentes reprises des Résolutions 61, 81 et 86 de la CMDT, que la RCC a proposé d'abroger.

**Prochaines étapes**:Les participants à la réunion ont pris note avec satisfaction des mises à jour concernant les résolutions; ils se sont félicités du renforcement des synergies entre les régions en ce qui concerne le nombre de propositions visant à réviser ou supprimer des résolutions, et ont également suggéré que les dernières versions des contributions de la RCC soient transmises aux autres organisations régionales de télécommunication en tant que documents d'information. Les participants ont en outre salué les efforts déployés pour faire respecter la décision de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 visant à rationaliser les résolutions, et attendent avec intérêt les observations et les réactions que les membres feront parvenir à la RCC. Comme l'a dit la Présidente par intérim: "Que la collaboration commence".

## 5.3 Déclaration

**Document** [**35**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0035): Le"Projet de Déclaration d'Addis-Abeba" est une contribution dans laquelle le Samoa appuie le projet de déclaration du GT-GCDT-RDTP, tout en suggérant quelques modifications.

**Document** [**59**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0059): "Point de vue de l'APT sur le projet de Déclaration d'Addis-Abeba". Dans cette contribution, les 13 pays ci-après manifestent leur appui sans réserve au projet de déclaration de la CMDT tel que soumis par la Présidente du GT-GCDT-RDTP (à savoir, sans modification): Australie, Cambodge, Chine, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, République de Corée, Malaisie, Pakistan, Philippines, Samoa, Singapour et Thaïlande. Ces pays ont approuvé à l'unanimité le texte du GT-GCDT-RDTP en tant que point de vue commun des pays de la région Asie-Pacifique lors de la 3ème réunion du Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT, qui s'est tenue du 5 au 8 octobre 2021.

**Prochaines étapes**: Les participants à la réunion ont pris note avec satisfaction des Documents 35 et 59; ils ont rappelé que certaines modifications avaient été apportées au projet de déclaration lors de la réunion du GCDT de novembre 2021 et souligné que la déclaration serait établie sous sa forme définitive à la CMDT. étant donné que le Document 59 a été rédigé avant la réunion du GCDT de novembre 2021, l'APT a déclaré qu'elle réviserait sa position commune à la réunion de janvier 2022 et informerait les membres de tout changement.

## 5.4 Priorités thématiques

**Document** [**58**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0058): "Point de vue de l'APT sur la proposition révisée relative aux priorités thématiques de l'UIT-D (CMDT)". Dans cette contribution, présentée par le Président du Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT, M. Ahmad Sharafat, les 13 pays énumérés dans le Document 59 ci‑dessus ont approuvé à l'unanimité les quatre priorités thématiques du GT-GCDT-RDTP qui ne comportaient pas de crochets, à savoir: **connectivité, transformation numérique, environnement propice et mobilisation des ressources et coopération internationale.**

## 5.5 Initiatives régionales

**Document** [**44**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0044): La Fédération de Russie, au nom de la RCC, a présenté le projet d'initiative régionale pour les pays de la CEI intitulé "Développer et renforcer les compétences numériques des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers". Ce projet fera fond sur la réussite d'une initiative régionale antérieure de l'UIT pour les pays de la CEI, approuvée à la CMDT-14, qui s'intitulait "Fournir un accès aux services de télécommunication aux personnes handicapées", et qui a été mise en œuvre en République kirghize. L'un des résultats principaux de cette initiative a été la création d'un centre d'information et de formation pour les personnes handicapées au sein de l'Institut d'électronique et de télécommunications de Bichkek. L'expérience de ce centre a montré que les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers rencontrent d'énormes difficultés, souvent insurmontables, pour accéder aux services TIC modernes. La RCC compte formuler des recommandations pour améliorer les compétences numériques de ces personnes et prévoit également de créer un petit réseau de centres de formation couvrant les zones isolées.

**Document** [**56**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0056): La Fédération de Russie, au nom de la RCC, a présenté le "Projet d'initiative régionale pour les pays de la CEI sur les compétences numériques (compétences numériques)". Avec ce deuxième projet d'initiative régionale sur les compétences numériques, la RCC prévoit de formuler des recommandations en vue de développer les compétences numériques des personnes dans le domaine de l'art et de la culture et de supprimer les obstacles qui empêchent le public d'accéder aux musées. Les restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 ont rendu difficile l'accès du public à des lieux culturels tels que les galeries d'art et les musées. Ce projet s'inspire du fait qu'il est possible de rendre les sites artistiques et culturels accessibles sous une forme virtuelle.

**Document** [**57**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0057): La Fédération de Russie, au nom de la RCC, a présenté le Document intitulé "Développement de l'infrastructure pour promouvoir l'innovation et les partenariats concernant la mise en œuvre des nouvelles technologies – Internet des objets, y compris l'Internet industriel, villes et communautés intelligentes, réseaux de communication 5G/IMT-2020 et réseaux de prochaine génération NET-2030, technologies quantiques, intelligence artificielle (IA), santé numérique, compétences numériques et protection de l'environnement". Avec cette initiative régionale, la RCC vise à développer les infrastructures de télécommunication/TIC et à favoriser l'innovation et les partenariats en ce qui concerne la mise en œuvre des technologies dans les domaines énumérés ci-dessus. Les résultats attendus comprennent le transfert de technologies, la réduction de la fracture numérique et l'amélioration des compétences numériques des habitants de la région.

## 5.6 Plan stratégique

**Document** [**60**](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D18-RPMIRM-C-0060): L'Australie a présenté le Document intitulé "Point de vue de l'APT sur la vision de l'Asie-Pacifique concernant le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT". Cette contribution met en évidence les priorités énoncées dans la vision approuvée par les 13 pays énumérés dans le Document 59 susmentionné. Les administrations membres de l'APT souhaitent que l'UIT-D s'attache à réduire la fracture en matière de télécommunications/TIC entre les pays en développement et les pays développés, qu'il encourage la réussite d'une CMDT dont les produits et les objectifs soient clairs, que ses travaux soient axés sur les résultats, qu'il adhère aux principes de la gestion axée sur les résultats et qu'il continue de promouvoir le fonctionnement efficace, transparent et responsable du BDT, y compris les bureaux régionaux et les bureaux de zone.

# 6 Plan d'action de la CMDT

**Document** [**DT/1**](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-211213-TD-0001/): La Présidente du Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GT-GCDT-SOP), Mme Blanca Gonzalez, a présenté le Document intitulé "Plan d'action de l'UIT-D – projet de structure". Selon ce projet de structure, le prochain Plan d'action de l'UIT-D serait composé des éléments suivants: glossaire de termes, introduction, priorités thématiques et éléments d'accompagnement, liens, objectifs et produits, initiatives régionales, Questions confiées aux commissions d'études et Résolutions et Recommandations, ainsi que des infographies pour rendre l'information plus concise et plus facile à lire.

Observations des participants

Les participants ont remercié le GT-GCDT-SOP pour le remarquable travail accompli. Néanmoins, certains d'entre eux ont demandé que des mises à jour et des clarifications soient apportées. La Fédération de Russie a rappelé qu'à la réunion du GCDT du 8 au 12 novembre 2021, elle avait exprimé sa préoccupation quant à la direction prise dans le document sur le Plan d'action de l'UIT‑D et qu'aucun consensus ne s'était dégagé sur les points principaux. En outre, à partir des discussions sur la structure prévue pour les priorités thématiques, la Fédération de Russie a rappelé que le GCDT avait conclu que trois organisations régionales de télécommunication (CEPT, APT et CITEL) appuyaient un ensemble de quatre priorités thématiques, tandis que les trois autres organisations régionales de télécommunication (RCC, UAT et LAS) étaient favorables à un ensemble de cinq priorités thématiques. Pourtant, le document présenté ne rend pas compte de ces points de vue exposés lors de la réunion du GCDT de novembre 2021 et ne devrait donc pas être soumis sous sa forme actuelle au Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP) pour la période 2024-2027. Les États-Unis se sont fait l'écho d'une préoccupation similaire, tout en ajoutant que de nombreuses discussions avaient porté non seulement sur les priorités thématiques mais aussi sur les objectifs stratégiques; ils ont également souligné qu'il fallait préciser les prochaines étapes afin que les régions soient en mesure d'élaborer des propositions qui permettent à la CMDT de mettre le Plan d'action de l'UIT-D sous sa forme finale. En particulier, il convient de préciser les interactions entre le processus du GTC-SFP et le processus d'élaboration du Plan d'action de l'UIT-D.

**Prochaines étapes**:La Présidente par intérim de la deuxième réunion interrégionale (IRM-2), Mme Roxanne McElvane Webber, a souligné qu'il était nécessaire de présenter des documents à jour, clairs et précis, en particulier en vue de la réunion IRM-3, qui aura lieu les 10 et 11 mars 2022. En qualité de Présidente du GCDT, elle a aussi rappelé que la réunion du GCDT de novembre 2021 a permis d'obtenir de nombreux résultats concernant la déclaration, les priorités thématiques, les Questions confiées aux commissions d'études et la contribution de l'UIT-D au plan stratégique global de l'UIT. D'après elle, la meilleure façon d'aller de l'avant est de regrouper tous les documents et de les mettre à disposition en tant que résultats et produits du GCDT. En d'autres termes, il est nécessaire de disposer d'une base de référence qui rende compte de la situation actuelle, afin d'être en mesure de progresser ensemble à partir des données les plus récentes ou de l'état d'avancement des discussions, tout en indiquant les points sur lesquels il y a consensus, et ceux sur lesquels le consensus fait défaut.

En ce qui concerne le lien entre le processus du GTC-SFP et l'élaboration du Plan d'action de l'UIT‑D, la Présidente par intérim a déclaré qu'il convenait que les documents produits à la réunion du GCDT de novembre 2021 rendent compte avec précision de l'état d'avancement des travaux. Le Président du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier, M. Frédéric Sauvage (France), a souscrit sans réserve à ce point de vue. Il a ensuite donné des précisions sur le calendrier des travaux de son groupe. Le GTC-SFP a tenu sa première réunion les 29 et 30 septembre 2021 et est convenu des dix principes ci-après pour orienter ses discussions: simplification et clarté; priorités; Unité d'action de l'UIT; vision et mission; buts, cibles; présence régionale; coordination avec le plan financier; faits nouveaux au niveau du système des Nations Unies; et cadre UIT de présentation des résultats. Cette réunion a été suivie de consultations virtuelles au début du mois de novembre 2021. L'avant-projet de Plan stratégique, publié par le secrétariat de l'UIT le 10 décembre 2021, est fondé sur ces dix principes et sur les différentes contributions et avis formulés par les participants au cours des consultations virtuelles. M. Sauvage a souligné qu'il était difficile de réaliser des progrès substantiels à ce stade, s'agissant de parvenir à un consensus sur le projet de Plan d'action de l'UIT-D. Ce sera possible après la deuxième réunion du GTC-SFP (13 et 14 janvier 2022), après qu'un échange de vues aura eu lieu concernant les priorités thématiques, ainsi que les différentes catégories que les membres souhaitent voir figurer dans le Plan stratégique pour la période 2024-2027. Le GTC-SFP devrait soumettre un projet de plan stratégique à la réunion du Conseil de mars 2022 pour approbation.

La Présidente par intérim de la réunion IRM-2 a remercié le Président du GTC-SFP d'avoir suivi sans relâche toutes les réunions du GCDT et les réunions IRM afin de produire un Plan stratégique qui tienne compte de la volonté des membres. "L'élément qui sera le plus utile dans le cadre de ce processus est un produit du GCDT qui reflète exactement la réalité. Les membres pourront alors s'en servir comme base ou comme information de référence pour participer au processus du GTC‑SP", a-t-elle déclaré.

Clôture

Mme Bogdan-Martin a évoqué les progrès notables qui ont été accomplis dans de nombreux domaines essentiels et a exhorté les participants à prendre une part active à la troisième et dernière réunion IRM, qui aura lieu les 10 et 11 mars 2022. Elle a remercié Mme Roxanne McElvane Webber pour son dévouement et pour l'excellente conduite de la réunion. En clôturant la réunion, Mme McElvane Webber a noté que, même face à la pandémie de COVID-19, les membres avaient été en mesure de poursuivre leurs travaux, de maintenir une dynamique et d'aller de l'avant. "Nous avons pris un cap qui devrait permettre à l'UIT de produire des résultats, car tous ses membres s'efforcent d'aller dans le même sens, comme en témoignent les déclarations d'intention et les demandes d'efficacité qui émanent des régions. Tous ces efforts porteront leurs fruits", a-t-elle conclu.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_